

SALAIRES

Les salaires augmentent

LES SALAIRES DANS LE SECTEUR DE LA COIFFURE ONT AUGMENTÉ AU 1^{ER} JUILLET 2017. VOICI LES NOUVEAUX SALAIRES HORAIRES :



CATÉGORIE	ANCIENNETÉ DANS LA FONCTION		
	0 MOIS	10 ANS	20 ANS
I	€ 9,8429 / heure	-	-
II	€ 12,5180 / heure	-	-
III	€ 14,0473 / heure	-	-
IV	€ 15,5275 / heure	-	-
V	€ 2719,95 / mois	€ 2991,95 / mois	€ 3263,94 / mois

LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2017, LES SALAIRES DANS LE SECTEUR DES SOINS DE BEAUTÉ ONT AUGMENTÉ DE 1,1 %. VOICI LES NOUVEAUX SALAIRES MENSUELS :

CATÉGORIE	ANCIENNETÉ DANS LE SECTEUR				
	0 MOIS	5 ANS	10 ANS	15 ANS	20 ANS
I	€ 1807,94	-	-	-	-
II	€ 1920,53	-	-	-	-
III	€ 2011,22	€ 2111,78	€ 2212,34	€ 2312,90	€ 2416,46
IV	€ 2283,19	-	€ 2511,51	-	-
V	€ 2464,56	-	€ 2711,01	-	€ 2957,47



AU 1^{ER} JANVIER 2018, LES SALAIRES DU SECTEUR DU FITNESS AUGMENTERONT DE 1,1 %. LES NOUVEAUX SALAIRES MENSUELS S'ÉLÈVERONT ALORS À :



CATÉGORIE	ANCIENNETÉ DANS LE SECTEUR			
	0 MOIS	5 ANS	10 ANS	20 ANS
I	€ 1638,63	-	-	-
II	€ 1739,42	€ 1826,39	€ 1913,36	€ 2087,30
III	€ 2010,60	-	€ 2211,66	€ 2412,72
IV	€ 2103,04	-	€ 2313,34	€ 2523,65
V	€ 2560,59	-	€ 2816,65	€ 3072,71
VI	€ 2282,58	-	€ 2510,84	€ 2739,10
VII	€ 2464,56	-	€ 2711,01	€ 2957,47

VOS DROITS

Travailler pendant les fêtes de fin d'année

LE TRAVAIL DU DIMANCHE EST INTERDIT DANS LE SECTEUR. Mais vu que cette année le réveillon de Noël et celui du Nouvel An tombent un dimanche, une exception est faite.

Vous pouvez donc travailler les 24 et 31 décembre. Attention : vous pouvez travailler, l'employeur ne peut pas vous y obliger.

Vous pouvez travailler maximum 8 heures, jusqu'à 18 heures. Ces heures doivent être payées à 100 % et vous recevez 100 % de repos compensatoire en plus. Vous devez pouvoir prendre ce repos durant la semaine qui suit. A moins que vous ne préfériez le prendre plus tard.

Si l'employeur ne vous permet pas de prendre votre repos dans le courant de la semaine, il doit alors vous payer votre salaire à 200 % et vous recevez en plus 100 % de repos compensatoire.

PRIME DE FIN D'ANNÉE ET PRIME SYNDICALE

DÉBUT DÉCEMBRE, VOUS RECEVEZ UNE ATTESTATION du Fonds social du secteur. Remettez-la aussi vite que possible à votre bureau FGTB. Nous veillons à ce que votre prime vous soit rapidement payée.

LA PRIME DE FIN D'ANNÉE s'élève à 9 % du salaire brut gagné entre juillet et juin. La prime syndicale s'élève à 135 €.

Nouveau INTERVENTION GARDE D'ENFANTS

CET ÉTÉ, NOUS AVONS CONCLU UN ACCORD AVEC LES EMPLOYEURS sur le remboursement des frais de garde d'enfants.

L'intervention s'élève à 5 € par jour pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Avec un maximum de 50 € par mois et 600 € par an.

C'est le Fonds social du secteur qui effectue le remboursement sur base de l'attestation fiscale pour garde d'enfants. La FGTB vous aide à introduire votre demande de remboursement.

ENQUÊTE SUR LES TEMPS DE REPOS

A gagner BONGO BOX SUPERWOMAN OU SUPERMAN

L'INFORMATION

AU PEIGNE FIN



ET VOUS, VOUS TRAVAILLEZ PENDANT LES FÊTES ?

FGTB
Coiffure, fitness et soins de beauté
Ensemble, on est plus forts

E.R. - Werner Van Heevelde - Rue Haute 26-28 - 1000 Bruxelles

FLEXI-JOBS

En concurrence avec Mamie?

Imaginez, votre Mamie adorée qui débarque dans votre salon de coiffure pour vous faire de la concurrence et qu'elle vous pique par la même occasion ces heures en plus dont vous rêvez depuis tellement longtemps. Impossible ? Pourtant, cela sera techniquement possible dans un avenir proche. En effet, le gouvernement Michel autorise désormais les flexi-jobs dans les salons de coiffure.

Le système des flexi-jobs permet aux travailleurs déjà occupés à 4/5^e et aux pensionnés de travailler de manière hyper flexible dans un salon de coiffure. Ils ne reçoivent pas d'heures fixes. Ils ne viennent que lorsque le patron en a besoin. Ils coûtent bien moins cher que les travailleurs fixes : pas de pécule de vacances, ni de prime de fin d'année et des cotisations ONSS réduites. Un véritable cadeau donc pour l'employeur. Mais pas pour les travailleurs du secteur. De nombreuses coiffeuses n'ont qu'un horaire à temps partiel et aimeraient prester plus d'heures. Désormais, elles seront concurrencées par des travailleurs ou des pensionnés hyper flexibles et moins cher.

LA CENTRALE GÉNÉRALE - FGTB EST CONTRE LES FLEXI-JOBS. NOUS SOMMES POUR DES EMPLOIS À PART ENTIÈRE, DE QUALITÉ ET UNE PENSION DIGNE.

Et votre grand-mère, elle n'a pas le droit de gagner un peu sur le côté ? Evidemment que oui, mais elle ne devrait pas y être forcée. Les pensionnés ont travaillé durant toute leur vie. Ils ont cotisé. Il n'est pas normal qu'ils doivent reprendre un petit job hyper flexible pour arriver à joindre les deux bouts. Le gouvernement doit garantir une pension digne de ce nom, qui permette de vivre dignement.

La Centrale Générale - FGTB est contre les flexi-jobs. Nous sommes pour des emplois à part entière, de qualité et une pension digne. Afin que vous ne soyez jamais en concurrence avec Mamie.

ENQUÊTE

TEMPS DE REPOS

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS ET GAGNEZ PEUT-ÊTRE UN BONGO SUPERWOMAN OU SUPERMAN*



Il existe une règle dans le secteur qui stipule que les travailleurs ont droit à deux jours de repos consécutifs. Dans la pratique, ces jours tombent la plupart du temps le dimanche et le lundi. Les employeurs voudraient changer cet accord. Les deux jours seraient maintenus, mais pas nécessairement consécutifs. Par exemple le dimanche et le jeudi.

Les employeurs du secteur nous disent que les travailleurs n'y sont pas opposés. On veut bien les croire, mais nous préférons l'entendre de vous-même. D'où cette courte enquête.

SURFEZ SUR WWW.ACCG.BE/FR/ENQUETE ET COMPLÉTEZ L'ENQUÊTE AVANT LE 17 DÉCEMBRE 2017. CELA NE VOUS PRENDRA MÊME PAS 5 MINUTES ET VOUS REMPORTEREZ PEUT-ÊTRE UN BONGO SUPERWOMAN OU SUPERMAN.



* D'UNE VALEUR DE 35 €

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS

SUR LES TOUTES DERNIÈRES INFOS DE VOTRE SECTEUR, VOTRE SALAIRE ET TOUTES NOS PUBLICATIONS ?

Surfez sur www.accg.be



TÉLÉCHARGEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR WWW.ACCG.BE



MAGAZINES, TRACTS D'INFO ET BIEN PLUS ...